

Éditorial

2008 a, jusqu'ici, été une année turbulente sur le plan économique. Divers facteurs ont eu une influence négative sur l'évolution de l'économie mondiale. Nous pointons du doigt la crise du crédit aux États-Unis, qui affecte le monde bancaire international, et la hausse constante des prix du pétrole. Ces derniers ont surtout un impact sur les coûts des entreprises, dépendantes de leurs approvisionnements énergétiques, qui subissent de ce fait de plein fouet les hausses de prix. En outre, il leur est très difficile de répercuter ces hausses du coût de l'énergie dans les produits qu'elles livrent ou les services qu'elles prestent, dans un environnement également affecté par une baisse de pouvoir d'achat.

Tout ceci met de plus en plus d'entreprises en difficulté et accroît dès lors le nombre des faillites. De tels signaux incitent l'expert-comptable à suivre la situation financière des entreprises clientes, ou pour un expert-comptable interne celle de l'entreprise qui l'emploie, avec plus d'intensité, afin de détecter d'éventuelles difficultés et de contribuer, à temps, à la recherche de solutions. Un renforcement des fonds propres peut alors constituer le rempart indispensable qui permettra de faire face temporairement en de pareilles circonstances. L'instauration de la déduction des intérêts notionnels est assurément de nature à inciter les entreprises à réaliser ce renforcement de leurs fonds propres.

Le cabinet de M. Carl Devlies, secrétaire d'État à la Coordination de la lutte contre la fraude a consulté

l'Institut à propos de son plan d'action pour la lutte contre la fraude. Nous pensons à ce sujet que l'expert-comptable et le conseil fiscal ont une importante mission de prévention en ce domaine, en indiquant aux entreprises les lois et réglementations en vigueur et en soulignant leur nécessaire application. Le contournement de la réglementation applicable peut procurer un avantage illégitime à l'entreprise fraudeuse vis-à-vis de celles qui opèrent de bonne foi et causer de ce fait une distorsion de concurrence. Vous pouvez consulter le plan d'action que propose le secrétaire d'État sur son site Internet.

Autre sujet d'actualité : les propositions européennes de réduction des coûts des entreprises, qui ont été écartées dans un premier temps. La position de l'Institut sur ce point reste inchangée : nous nous efforçons toujours, avec nos interlocuteurs, de maintenir notre système transparent, qui permet la consultation des données des entreprises par le biais du dépôt de leurs comptes annuels.

Je tiens enfin à vous faire part de la nomination de M. Jan Verhoeye, expert-comptable et conseil fiscal, comme président de la Commission des Normes comptables (CNC), succédant à M. Jean-Pierre Maes, qui a exercé cette fonction durant 9 ans et a été nommé président d'honneur. Toutes nos félicitations au nouveau président et nos remerciements au président sortant. L'Institut entretient des liens étroits avec la CNC et est toujours disposé à lui fournir une assistance technique dans la réalisation de ses projets. ●

André Bert, Président